

Iris jaune (Iris pseudacorus). Source: Donald Cameron & the Native Plant Trust.

Préparé par Cathy Kavassalis et Claudette Sims avec l'aide éditoriale de Katherine Baird, Candi Jeronimo, Lynne Patenaude, Renee Sandelowsky et Freyja Whitten - 9 mai 2023. Au nom de la Coalition canadienne pour la réglementation des plantes envahissantes - CCIPR.ca





RESUMÉ

Les espèces exotiques envahissantes **nuisent à la biodiversité**, **à la santé humaine et aux économies**. Le Canada doit réduire le taux d'introduction et d'établissement d'espèces exotiques envahissantes d'au moins 50 % d'ici 2030, afin de protéger la diversité biologique.¹

La biodiversité est essentielle parce qu'elle englobe toute la diversité de vie sur notre planète, jouant un rôle fondamental dans le soutien des systèmes écologiques qui fournissent également des services essentiels, notamment la nourriture, les médicaments et les avantages économiques. De plus, elle contribue de manière significative aux valeurs culturelles et récréatives. La préservation de la biodiversité est impérative pour maintenir une planète saine et assurer la survie de tous les organismes vivants.²

Le nombre d'espèces végétales envahissantes au Canada augmente et les changements climatiques ne font qu'exacerber le problème. Le gouvernement fédéral doit agir MAINTENANT pour réduire les dommages environnementaux croissants sans cesse ainsi que les coûts de gestion et d'atténuation.

L'industrie ornementale et horticole est la voie principale d'introduction de plantes envahissantes non indigènes au Canada. Cependant, les politiques, les outils réglementaires et les allocations de ressources du Canada sont inadéquats pour contrôler le flux de plantes ornementales envahissantes vendues dans les pépinières, le commerce d'animaux de compagnie et d'aquarium ou le commerce électronique.

Pour protéger notre environnement, notre économie et notre santé publique contre les espèces végétales envahissantes, la Coalition canadienne pour la réglementation des plantes envahissantes (CCRPE) croit que le Canada devrait améliorer les politiques, les outils et la réglementation en prenant les mesures suivantes :

- Créer une base de données nationale d'évaluation des risques phytosanitaires.
- Exiger que toute importation de plantes nouvelles au Canada fassent l'objet d'une évaluation des risques.
- Interdire la vente et le déplacement d'espèces végétales envahissantes à haut risque.
- Exiger l'étiquetage pour les plantes envahissantes destinés aux consommateurs pour aviser le public et fournir des instructions pour prévenir leur propagation.
- Fournir un financement continu et stable pour l'éducation publique.
- Encourager l'adoption du Code de conduite volontaire national pour l'industrie de l'horticulture ornementale comme mesure corrective à court terme.

Actuellement, les mesures réglementaires fédérales sur les plantes envahissantes visent à protéger l'approvisionnement alimentaire et les ressources végétales du Canada. La portée des

¹ Il s'agit de l'objectif 6 du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (Convention sur la diversité biologique - 15e Conférence des Parties [CBD COP-15.], 2022)

² World Health Organization (WHO), "Biodiversity and Health," 2015.

Coalition canadienne pour la réglementation des plantes envahissantes REDUIRE LES VENTES DE PLANTES ENVAHISSANTES

lois utilisées pour réglementer les plantes ne protège pas entièrement la santé de l'environnement, des humains et des autres êtres vivants.

De nouveaux outils réglementaires sont nécessaires pour minimiser les effets néfastes des espèces envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques connexes, ainsi que sur la santé et la sécurité humaines. Le *règlement européen (UE) 1143/2014, la Biosecurity Act* de la Nouvelle Zélande *(1993)* et *la Biosecurity Act* de l'Australie *(2015)* peuvent servir de modèles de changement.

Le Canada doit renforcer sa capacité d'effectuer des analyses de risques phytosanitaires et améliorer sa capacité à traduire les préoccupations environnementales en termes économiques afin de mieux respecter ses obligations en vertu de la *Convention sur la diversité biologique (CDB)*. L'incapacité à valoriser la nature en termes monétaires sous-tend la crise mondiale de la diversité.³ La CCRPE croit qu'il est urgent d'agir et attend du gouvernement fédéral qu'il respecte ses engagements envers la Convention (CDB).



L'ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), le célastre asiatique (*Celastrus orbiculatus*), l'eulalie (*Miscanthus sinensis*), la ficaire fausse-renoncule (*Ficaria verna*), la myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*), l'herbe aux écus (*Lysimachia nummularia*)

³ Selon le secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES): "The way nature is valued in political and economic decisions is both a key driver of the global biodiversity crisis and a vital opportunity to address it," ("Media Release: IPBES Values Assessment - Decisions Based on Narrow Set of Market Values of Nature Underpin the Global Biodiversity Crisis," 2022); "Nature underpins all economic activities and human well-being" (Organization for Economic Co-operation and Development [OECD], "Biodiversity, Natural Capital and the Economy: A Policy Guide for Finance, Economic and Environment Ministers," 2021).

Coalition canadienne pour la réglementation des plantes envahissantes REDUIRE LES VENTES DE PLANTES ENVAHISSANTES

Un manque de connaissances et de ressources entrave les efforts régionaux pour faire face aux menaces croissantes. Pour le bien public, la transparence, la justice et l'équité, un soutien fédéral accru est nécessaire pour accroître ces connaissances. Les informations sur les plantes envahissantes doivent être partagées dans un dépôt central d'informations. Ces informations devraient être en ligne et accessibles au public dans la mesure du possible.

La CCRPE estime que l'amélioration de la législation et de la surveillance, la création d'une base de connaissances et de programmes d'éducation et de sensibilisation peuvent tous constituer une stratégie qui protège notre monde naturel des risques posés par les plantes ornementales envahissantes. Cela est essentiel pour la santé et le bien-être humains, la prospérité économique, ainsi que la sécurité et la salubrité des aliments.